



Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 069-200058493-20240320-C\_20240320\_10-DE



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20240320\_10

**AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'ACCORD-CADRE N°TVX\_2024\_01 RELATIF AUX TRAVAUX D'EXTENSION, DE FIABILISATION ET MODERNISATION, ET PRESTATIONS DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE, CURATIVE ET CORRECTIVE DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, ET L'ACCORD-CADRE N°TVX\_2024\_02 RELATIF AUX TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX, DE CÂBLAGE ET DÉPOSE DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION, ET D'ÉTUDES DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)*

Le 20 mars 2024 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 13 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint Fons - Salle du Conseil, 1 place Roger Salengro sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### **PRÉSENTS :**

**Titulaires :** *Métropole de Lyon :* Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Pascal DAVID, Miriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Corinne SUBAÏ. *Communes :* Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Pierre GERVAIS (Limonest), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Germain LYONNET (Quincieux) Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Damien PAUME (Dardilly), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Robert PELLARINI (Meyzieu), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite), Robert DUMOND (Ste Foy-lès-Lyon).

#### **ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :**

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) à donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)  
Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Eric PEREZ (Métropole de Lyon)  
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)  
Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or)  
Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)  
François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or)  
Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONE (Communay)

Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny) donne pouvoir à Ikhlef CHICK (Villeurbanne)  
Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)  
Joëlle SECHAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)

Secrétaire de séance : Monsieur Guy PERRUSSET (Saint Symphorien d'Ozon)

---

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L1411-5 et L1414-2 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2023-02-22/04 du 22 février 2023 portant délégation d'attributions au Président ;

Vu la délibération n° 2020-09-16/08 du Comité syndical du 16 septembre 2020 portant installation de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Considérant que le contexte économique et énergétique actuel impose au SIGERLy d'apporter une évolution structurelle à ses marchés de travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public (marché n°TVX\_2020\_06), et de petits travaux et maintenance d'éclairage public (marché n°TVX\_2021\_13) ;

Considérant en effet qu'un premier état des lieux exclusivement interne, notamment lancé sous l'impulsion de ses membres qui se sont faits l'écho de nombreuses difficultés d'exécution et besoins, et suivi d'une réflexion conduite avec une assistance à maîtrise d'ouvrage et ayant donné lieu à une étude d'orientation du marché d'éclairage public du SIGERLy, a permis de confirmer que les marchés susmentionnés ne présentaient pas un niveau de performance adapté au contexte d'urgence économique, climatique et notamment énergétique, auquel le syndicat et les collectivités qui le composent doivent faire face et s'adapter à brève échéance ;

Considérant ainsi que de nombreuses modifications structurelles doivent être apportées afin d'obtenir des gains significatifs de performance économique et environnementale dont le syndicat et ses membres ont besoin afin de maîtriser leurs coûts et d'accélérer leurs actions, notamment en faveur de la transition écologique : la redéfinition des périmètres des marchés d'éclairage public et de dissimulation coordonnée des réseaux, la redéfinition du périmètre des lots ; la réécriture de certaines stipulations, notamment s'agissant des délais et pénalités, ou encore l'introduction de clauses d'amélioration de la qualité de service ou favorisant la proposition de solutions techniques alternatives...

Considérant par conséquent que le SIGERLy a mené dans les mois qui viennent de s'écouler un travail de réécriture, complétant un travail de réorganisation et de reconstruction de son offre de service à destination de ses adhérents ; que ce travail de réécriture touche à sa fin et que la consultation relative aux nouveaux marchés sera bientôt lancée, prévisionnellement en février 2024 s'agissant du nouveau marché de travaux et de maintenance d'éclairage public, et en mars 2024 s'agissant du nouveau marché de dissimulation coordonnées des réseaux ;

Considérant que ces marchés ont tous deux un montant hors taxes prévisionnel supérieur à 1 000 000 euros ; qu'il convient dès lors que le bureau autorise le Président à les signer conformément à la délibération portant délégation d'attributions ; que toutefois, compte tenu de l'importance du changement opéré et de la nécessité d'information large qui en découle, c'est le Comité qui exceptionnellement délivrera cette autorisation ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)*

### **Le Comité syndical :**

**AUTORISE** Monsieur le Président du SIGERLy à :

- Signer l'accord-cadre n° TVX\_2024\_01, passé sans minimum et avec maximum en montants, relatif à des travaux d'extension, de fiabilisation et modernisation, et les prestations de maintenance préventive, curative et corrective des réseaux d'Éclairage public, dont le montant est supérieur à 1 000 000 euros hors taxes ; La date prévisionnelle d'attribution de ce marché par la Commission d'appel d'offres (CAO) est à ce jour le 3 mai 2024 ;
- A attribuer l'accord-cadre n° TVX\_2024\_02, passé sans minimum et avec maximum en montants, relatif à des travaux de dissimulation des réseaux, de câblage et dépose des réseaux de télécommunication, et d'études de dissimulation des réseaux, dont le montant est supérieur à 1 000 000 euros hors taxes ; la date prévisionnelle d'attribution de ce marché par la Commission d'appel d'offres (CAO) est à ce jour le 24 mai 2024.

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 48 (150 voix)

Contre : 0

Abstention : 1 (1voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*